

Édito

Face à Macron, la mobilisation !

Avec un nouveau président, une nouvelle Assemblée Nationale, un nouveau premier ministre, un nouveau gouvernement, la phase électorale s'achève. Mais la vie démocratique continue. Les électeurs ont demandé plus de démocratie, de transparence et d'honnêteté.

Le programme du président de la République est socialement et économiquement inacceptable : Loi El-Khomri format XXL, baisse de la dépense publique, suppression d'emplois de fonctionnaires... En appliquant les mêmes recettes que son prédécesseur, et en les aggravant, le président ne pourra aboutir qu'aux mêmes résultats. La crise économique, sociale et politique ne pourra que s'approfondir et alimenter la désespérance qui fait le lit de l'extrême-droite. Nous refusons résolument cette perspective en agissant pour un monde meilleur et l'amélioration

du quotidien des travailleurs.

Le monde du travail ne demande pas la casse du Code du travail mais plus de droits, plus de pouvoirs pour les salariés. La population ne demande pas moins de fonctionnaires mais plus de services publics et les créations d'emplois qui vont avec. Les fonctionnaires ne veulent pas être mis en concurrence à coups de prime au mérite ou d'opposition entre versants de la fonction publique mais veulent un statut unifié de la fonction publique.

Face aux projets de Macron, face à politique anti-fonctionnaires et sa volonté de casse du statut, nous appelons à la mobilisation. La CGT y prendra toute sa place en faisant émerger les revendications et les mobilisations avec vous.

IL VA FALLOIR LUTTER !

Ce que nous devons empêcher :

- 60 milliards de baisse de la dépense publique et sur les 500.000 fonctionnaires qui vont partir à la retraite, 120.000 ne seront pas remplacés, dont 70.000 territoriaux,
- Un pacte noué avec chaque collectivité dans lequel sera contractualisée une baisse de 10 milliards d'euros de leurs dépenses,
- Nouvelle perte d'autonomie budgétaire des collectivités locales avec l'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des foyers,
- La suppression de 25 départements,
- Le projet de réinstaurer le jour de carence,
- Suppression de la cotisation maladie conduisant à la destruction de la sécu,
- La mise en place d'un régime unique de retraite par point entraînant une baisse des pensions,
- Un point d'indice différencié (possibilité d'augmenter une catégorie de fonctionnaires et pas l'autre),
- Poursuite de la réforme du code du travail par ordonnances,

Sommaire :

- Édito p. 1
- Il va falloir lutter ! p. 1-2
- Billets d'humeur 1 p. 2
- Réforme du Pôle Solidarité p. 3
- Billets d'humeur 2 p. 3
- Billets d'humeur 3 p. 4
- Brèves p. 4
- Lutte gagnante au CD 93 p. 5
- Congés bonifiés p. 5
- Évolution professionnelle au CD 93 le fruit de la discorde ? p. 5
- Pétition «sauvons la formation des fonctionnaires territoriaux» p. 6
- Une mobilisation exemplaire Les ATSEM arrachent des négociations p. 6
- La Retraite Additionnelle de la Fonction Publique ... Déprime abord ! p. 6-7
- La santé des agents p. 8

la CGT pose les revendications suivantes :

→ **STOP à la casse des services publics locaux.**

Arrêt des privatisations, des externalisations et des mutualisations de services. Arrêt des suppressions de postes. Abrogation des réformes territoriales ;

→ **STOP au blocage des carrières** et au recours aux contrats de droit privé. Pour le droit à la carrière. Abrogation de PPCR et retour de l'avancement au minimum. Titularisation de tous les emplois précaires ;

→ **Abrogation de la loi Travail** qui a son corollaire dans la fonction publique territoriale avec la fin d'une fonction publique de carrière et du statut ;

→ **Maintien des avantages acquis** des personnels territoriaux (notamment les régimes de temps de travail dérogatoires aux 1607 heures annuelles) comme point d'appui vers les 32 heures et le droit à la déconnexion dans le cadre d'un statut unifié ;

→ **Un véritable développement des services publics** et le rétablissement de dotations financières à la hauteur des besoins des collectivités locales.

Ensemble, imposons le progrès social et de nouveaux droits pour tous les salariés !

Billet d'humeur (1)

Bla bla bla (en anglais : bla bla bla).

Made for sharing :

C'est le slogan pour vendre la candidature de Paris pour les JO de 2024.

En français : fait pour partager (ou à peu près) d'après mes restes d'anglais LV1 au lycée Jean-Jaurès de Montreuil dans les années 60.

Ce qui me choque, ce n'est pas l'anglais (ça ne me choque plus depuis longtemps...), c'est le creux du slogan. Quel est l'illuminé qui a dû prendre la foudre en passant la porte de sa supérette bio pour inventer un tel mot d'ordre aussi creux que vide ?

Partager ? Mais partager quoi ? Les promesses d'équipements publics pour le 93 ? Mais s'il y en a besoin, faites-les messieurs issus des écoles de commerce et de la finance. Il n'y a pas d'argent ? Mais ne prenez pas les habitants pour des truffes : ou bien vous allez le chercher là où il est (riches,

Medef, ISF, au choix...) ou bien les caisses sont vraiment vides et alors pas de JO.

La vérité, c'est que tout cela se négocie entre l'État et les multinationales : boissons gazeuses (sucrée et marron vous voyez ?), vêtements sportifs (les 3 bandes, vous voyez toujours ?), les banques, etc...

Pour attirer le gogo contribuable et électeur (c'est le moment), on a placé quelques têtes de gondoles pour faire vrai : là un sportif médaillé libéral qui a fait un master « management en mots creux » à l'ESSEC, là une élue « issue de la diversité » pour faire peuple, là encore une vieille dame souriante parce qu'on peut être vieille et heureuse...

Une idée pour réconcilier tout le monde : organiser un référendum comme à Budapest, à Boston, à Rome, à Hambourg...Oui, bien sûr nous rétorquera-t-on, mais il y a un risque : que le peuple n'avale pas la couleuvre comme en 2005 en France à propos du TCE...

Les exigences des agents réunis en AG



- Le recrutement immédiat sur les postes vacants et le remplacement systématique des congés,
- L'augmentation des effectifs à la hauteur des besoins de la population,
- L'information et la discussion à tous les échelons des directions et des services sur le diagnostic et le projet politique qui justifieraient la nécessité d'une énième réorganisation,
- Le respect des métiers, du travail et des missions des agents,
- Le maintien de la polyvalence de secteur,
- La confirmation de l'organisation du service de PMI conformément au Code de la santé publique et de l'universalité de son action en population générale, ainsi que le maintien du maillage de proximité des centres de PMI à son échelle actuelle, sans regroupement,
- Le maintien du service des crèches dans le service public départemental.
- La construction d'une meilleure articulation entre les services ASE, PMI, SSD et les territoires pour combiner les politiques de chaque service et un partenariat étroit au local,
- Le respect de la diversité des publics qui fréquentent nos services...



Tracts, compte-rendus des AG, journée d'action à suivre
sur <http://cg93.reference-syndicale.fr/>

Bla bla bla (en français : bla bla bla).

C'est amusant de lire la presse destinée aux salariés du CD.

Tiens le titre déjà : Acteurs... comme si on était sur un plateau de cinéma ou sur une scène de théâtre. Mais moi, quand je viens au travail le matin, c'est pas du ciné, c'est pour de vrai.

Je continue : « le magazine des agents et agentes du CD93 » (agente : au moins j'ai appris un mot). Bah non, c'est pas mon magazine ni celui des collègues, c'est celui de l'employeur à destination des salariés. La différence, elle est simple : si c'était le magazine des agents, c'est eux qui écriraient, y mettraient des photos, des dessins, des billets d'humeur, leurs syndicats aussi... Le diable se cache dans les détails comme disent les vrais journalistes.

Là, c'est le « patron » qui nous explique que tout ce qu'il fait pour nous et les gens, « c'est bien », il met de l'énergie, l'argent qu'il a, de moins en moins mais jamais il n'explique pourquoi de moins en moins, etc...Et il met sa photo sur plusieurs pages, des fois qu'on le confonde avec Hollande ou un autre Président... Pour le look costard-cravate, rien à dire.

Bon, on feuillette les pages... Tout le monde a l'air content, consciencieux, épanoui... On regarde en diagonale, ça fait des années qu'on lit la même chose. S'arrête sur des mots comme « référentiel pour les professionnels », « proposer aux collaborateurs (c'est nous) des positionnements réguliers et des parcours personnalisés pour compléter nos acquis », « on synergise », « on est « mobilisé », « on co-élabore », « on innove ou mieux : on innove numériquement », « on a une feuille de route », « on améliore la fluidité et la sécurisation des parcours », « on développe le territoire ou mieux : on développe le territoire avec modernisation », « on donne du sens à nos actions », « le Département est en mouvement », etc. Et je vous passe les mots anglais qui foisonnent. C'est connu : il y a plein de britanniques qui travaillent dans nos services...



Tiens, un autre titre : « Seine-Saint-Denis le magazine »...

Ça pourrait être « Saône-et-Garonne le magazine » ou « Loire-Atlantique et Provence » par exemple. J'invente pour ne froisser personne. Pour vos vacances par contre, ça va se compliquer, ne cherchez pas des heures sur la carte... Ces canards, ils se ressemblent tous, que vous soyez habitants ou en vacances dans le Sud, l'Ouest, le Nord ou ailleurs...

D'abord ce n'est pas « le » magazine du département mais souvent « votre » magazine. C'est comme les collègues ou les copains qui disent mon banquier ou mon épicière ou mon dentiste.

Ah bon, t'as tout ça toi ?

Tu pourrais envisager d'arrêter de travailler non ?

Je continue la lecture.

Le département « se réinvente » : moi j'aimerais

bien me réinventer mais c'est pas gagné.

Comment fait-il ?

Il veut « **forger ensemble la réussite de tous** » :

Ouais... Sauf que je passe tous les jours devant le centre CPAM qui a fermé il y a six mois. Pour la réussite de la fermeture, c'est gagné...

Pour le reste, faut voir...

On développe « **les Solidarités** » : existe-t-il un Président de CD assez naïf pour écrire « on développe les individualismes et les égoïsmes » ?

« **Un département de proximité au développement équitable, exemplaire, responsable, avec des actions innovantes et des acteurs concernés, des expertises, des synergies, du maillage pour élargir le champ des possibles et révéler la citoyenneté** » : ce

qui est troublant, c'est que vous pouvez intervertir l'ordre des mots, ça veut dire pareil, c'est-à-dire rien.

Au siècle dernier, beaucoup se moquaient de la Pravda, journal officiel et unique de l'URSS (une grosse collectivité je vous l'accorde)...

... Aujourd'hui, cette « **presse** » municipale ou départementale, à la main des notables locaux, gratuite (mais avec des budgets de Com' conséquents) ne serait-elle pas là pour nous vendre un monde sans problème, sans contradiction, sans conflit, sans lutte, sans partis ni syndicats, sans indignation ni colère, sans Politique. Bref : un monde sans perspective de changement, où les « zélus » savent pour nous et font pour nous. Un monde de soumis quoi...

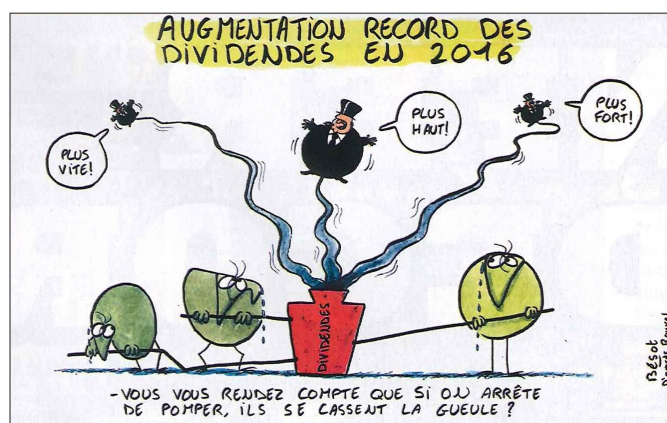
BRÈVES

8 MARS 15H40

En 2017, les femmes en France sont toujours payées 26 % de moins que les hommes comme si elles arrêtaient d'être payées, chaque jour, à 15 h 40.

Pour gagner l'égalité salariale, les salariées étaient invitées à arrêter de travailler le 8 mars à 15 h 40. Le bilan de cette journée tient en quelques chiffres : 310 actions annoncées, 180 débrayages sur des lieux de travail, des initiatives relayées sur les réseaux sociaux... Au Conseil départemental 93, un rassemblement avec prise de parole, devant l'immeuble Picasso, a réuni près de 70 personnes à 15 h 40.

RETOUR SUR LA JOURNÉE D'ÉTUDE « DEMAIN SANS FONCTIONNAIRES », organisée par la CGT CD 93



La journée d'étude « demain sans fonctionnaires ? » organisée par la CGT du CD 93 le 23 mars dernier à la bourse du travail a réuni 200 agents départementaux et quelques agents d'autres collectivités. Cette journée fut riche tant par la qualité des intervenants que des échanges avec les collègues. Différents thèmes ont été abordés pour démontrer l'utilité des services publics, l'urgence de les développer et la nécessité de préserver le statut de la fonction publique territoriale. Il a aussi été question des moyens du service public, en prouvant que de l'argent il y en a et que tout est question de volonté politique. En effet, la fraude et l'évasion fiscale, évaluées à 120 milliards d'euros, constituent un manque à gagner important pour les services publics et pourraient être combattues. De plus, selon la cour des comptes, les niches fiscales représentent quant à elles, un pactole de 150 milliards par an soit deux fois le déficit public.

Lutte gagnante au CD 93

Vers l'intégration directe au grade d'attaché des Conseiller-e-s sociaux-éducatifs responsables et responsables adjoint-e-s de circonscription de service social et de l'ASE

Depuis 2014, nos collègues conseiller-e-s sociaux-éducatifs (CSE), responsables et responsables adjoint-e-s de circonscription, demandent à pouvoir intégrer directement le grade d'attaché. Cette intégration serait une mesure d'équité avec les collègues de la PMI qui bénéficient déjà de cette possibilité. Avec le soutien d'une intersyndicale CGT-CFDT, nos collègues ont multiplié les actions : assemblées générales, courriers intersyndicaux,

interpellation d'élus, grèves... Une mobilisation marquée par une grande variété dans les formes d'actions et une grande détermination. Cette lutte a payé !

Des négociations se sont enfin ouvertes fin avril 2017 : 22 collègues CSE seront intégrés au grade d'attaché dont une partie dès 2017. L'action continue jusqu'à la mise en œuvre effective de cet engagement de l'administration.

On ne lâche rien, pour aujourd'hui et pour demain !

BRÈVE

**PROFESSIONNELS
DU TRAVAIL SOCIAL :
État des lieux deux ans
après la consultation
nationale**



Article complet à lire sur le
blog : <http://cg93.reference-syndicale.fr/>

Dossier sur [http://www.ugict.cgt.fr/
tag/travailleurs-sociaux](http://www.ugict.cgt.fr/tag/travailleurs-sociaux)

Congés bonifiés, la CGT interpelle le Président du Conseil départemental

Notre administration refuse de plus en plus souvent d'attribuer les congés bonifiés. En effet, sur 25 nouvelles demandes adressées pour l'année 2017, seulement 2 ont reçu un avis favorable et trois agents ont dû fournir des pièces complémentaires jusqu'alors ja-

mais réclamées (production de CV...). Conclusion, 80% des nouvelles demandes ont fait l'objet d'un refus de façon arbitraire ! Notre collectivité part du postulat que les ultra-marins travaillant en France métropolitaine depuis dix ans et ayant des enfants nés en France métropolitaine n'au-

raient plus « le centre des intérêts moraux et matériels » dans leur département d'origine. Cela constitue à la fois une lecture très restrictive de la loi et une injure à la définition même de la famille. La CGT demande un réexamen de l'ensemble des dossiers jusque là refusés.

Évolution professionnelle au CD93 : le fruit de la discorde ?

La Seine-Saint-Denis est un territoire d'expérimentations et d'innovations pour lesquelles les fonctionnaires ont contribué en s'engageant quotidiennement auprès de la population et dans leur métier. En parallèle, chacun a pu bénéficier de réelles évolutions de carrière.

Or aujourd'hui ce n'est plus le cas. Que s'est-il donc passé depuis une dizaine d'années ?

Les faits sont là :

→ Discorde entre le discours politique qui fait de la mobilité un outil facilitant l'évolution professionnelle et la réalité du recrutement laissant peu de chance aux agents qui postulent,

→ Discorde entre des accords donnés à des agents pour la participation à des épreuves très sélectives et refus après succès, de pouvoir participer à la formation qualifiante,

→ Discorde entre un affichage sur l'engagement du Département à mettre en place des contrats de formation professionnelle longue et une gestion draconienne de gestion de l'effectif qui conduit les cadres à refuser tout départ en formation des agents.

L'Ufict-CGT a, sans relâche, conjugué ses efforts afin que les engagements politiques ne soient pas que de l'affichage. Ainsi, elle a œuvré pour

que la demande de tout agent qui s'engage dans une démarche d'évolution professionnelle soit prise en compte.

Des professionnels de catégorie C et B qui réussissent les épreuves sélectives pour accéder à la formation d'attaché ou de travailleur social sont à encourager. Le Département ne peut et ne doit pas rogner sur l'enveloppe consacrée à la formation professionnelle s'il veut continuer à innover et à inventer le service public de demain. Avec ténacité, les agents, accompagnés par l'Ufict-CGT, maintiennent leurs demandes de formation.

Pétition :

« Sauvons la formation des fonctionnaires territoriaux »

La baisse du taux de cotisation de la masse salariale à 0,9 %, votée, sur proposition du gouvernement, par le parlement en 2015, renouvelée en 2016, place le CNFPT dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses sollicitations des collectivités territoriales.



Pétition nationale à retrouver sur le blog : <http://cg93.reference-syndicale.fr/>

Une mobilisation exemplaire : Les ATSEM arrachent des négociations

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) sont des agents communaux. Coïncés entre ménage et éducation, mal payés et affectés à des tâches pénibles, mal reconnus, – en majorité des femmes – ils se sont mobilisés

à deux reprises les 14 décembre 2016 et le 1er février dernier à la veille de la présentation d'un rapport sur leur métier au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT). Leur mobilisation à l'appel d'une intersyndicale CGT, FA-FPT, FO, FSU et

SUD a porté ses premiers fruits avec l'annonce par la ministre de la Fonction publique de mesures concernant le cadre d'emploi des ATSEM. Des négociations sont annoncées sur d'importants points :

→ **Valorisation et clarification des missions de ces agents, notamment la question de la double hiérarchie (collectivité employeuse et Éducation Nationale).**

→ **Reconnaissance de la pénibilité et les conditions de reclassement de ces agents qui ne peuvent poursuivre leur activité, ainsi que sur l'accompagnement et l'évolution de carrière de ces agents de catégorie C vers la catégorie B.**

La Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP)... Déprime abord !

Un grand nombre d'agent fait valoir son droit à la retraite, et pour chacun c'est l'heure des comptes. Pour ceux qui ont fait toute leur carrière dans la fonction publique et qui justifient de l'âge légal en cours (soit 62 ans) et des 166 trimestres, le calcul est simple ce sera 75% du salaire brut détenu à l'échelon d'une ancienneté d'au moins six mois, pour les autres les décotes grèveront la pension ou repousseront la date du départ. Dans tous les cas au regard du salaire perçu en activité, le manque à gagner est très important.

Une raison à cela, le régime indemnitaire n'est pas ou peu pris en compte dans le calcul de la retraite.

D'après l'Insee 2014 la part des primes et indemnités représente 24% du salaire brut total (salaire brut relatif à l'indice détenu et primes et indemnités) pour la moyenne des agents.

Pour les catégories B et A cette part peut être plus importante et peut atteindre 50% du salaire pour les cadres supérieurs.

Mode de calcul de la Retraite Additionnelle de La Fonction Publique...

- La RAFP est un régime par capitalisation appuyé sur un fonds de pension,
- Le taux de cotisation est de 5% pour l'employeur et de 5% pour le fonctionnaire,
- L'assiette est constituée par les primes, les indemnités, les heures supplémentaires... Elle est plafonnée à 20% du traitement brut indiciaire,
- Les cotisations versées sont transformées en points qui se cumulent années après années,
- La valeur d'acquisition du point (1,2003 en 2017) permet de calculer le nombre de points obtenus au cours d'une année.

À l'âge du départ légal à la retraite (à ce jour 62 ans) l'agent touchera :

- Un capital payé en une seule fois si la somme des points est inférieure à 5125,
- Une rente équivalente au nombre de points si elle est supérieure à 5125.

Le terme de rente n'est pas anodin car contrairement à la retraite CNRACL (qui est une retraite par répartition), la RAFP est une retraite par capitalisation et c'est bien le problème...

Royalement après avoir cotisé pour 30-40 euros par

mois depuis 12 ans l'agent touchera 2 à 4 dizaines d'euros par mois pour un régime indemnitaire compris entre 600 à 3000 euros.

Ce dispositif qui tient plus de l'aumône (pour ne pas parler d'arnaque) que d'une retraite complémentaire, doit pourtant bien faire des heureux : nos cotisations alimentent divers fonds (... et de pensions) et sert bien des intérêts privés.

Le président Macron veut mettre à plat tous les régimes de retraite pour généraliser un système par point identique à la RAFP.

Or, dans les pays où il a été généralisé, cela a eu pour résultat :

- Une baisse de 10% des pensions de retraite en Italie,
- Un départ effectif moyen à 65 ans, en Suède (les retraites ne permettant pas de partir à 61 ans avec une pension décente).

Pour la CGT, notre système par répartition est performant et peut encore être amélioré notamment en intégrant les primes dans les salaires.



Des infos complémentaires sur le RAFP sur :

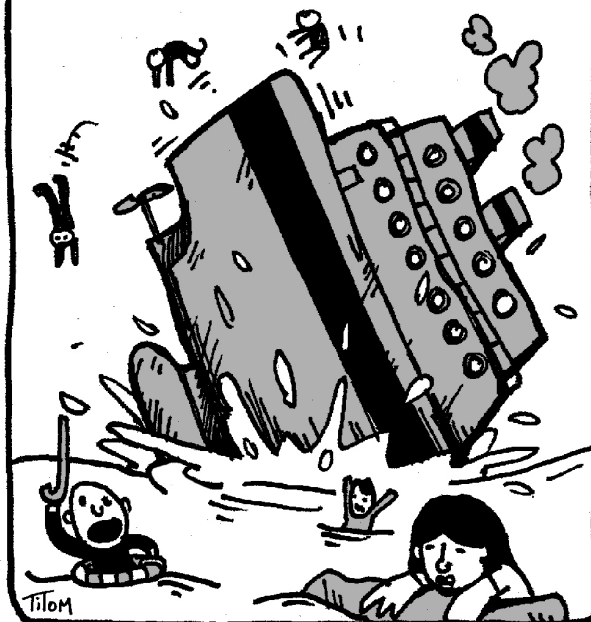
<http://cg93.reference-syndicale.fr/>

Votre pension, vous la voyez...

à 60 ans, assurée par l'Etat...



... ou à 68 ans et soumise aux caprices de la Bourse?



Santé des agents

Votre dossier
passe à la CRI ?
Consultez votre
dossier !

Lorsque vous connaissez la date du passage de votre dossier d'accident du travail ou de maladie professionnelle devant la commission de réforme interdépartementale de la petite couronne (CRI) pour avis, vous devez aller consulter votre dossier au CIG à Pantin. Ainsi vous pourrez vérifier qu'y figurent toutes les pièces utiles permettant à la commission de rendre son avis. Souvent il manque des éléments et vous pouvez les ajouter : votre fiche de poste, des certificats médicaux, des alertes du CHSCT par exemple.

Pour défendre votre dossier, nous vous invitons à prendre contact avec nous pour que nous puissions apporter aux représentants CGT qui siègent à la CRI tous les éléments nécessaires.

Prendre rendez-vous la commission de réforme :

01 56 96 83 00 commissiondereforme@cig929394.fr

Ufict-CGT :

envoyez-nous un mail à ufict@seinesaintdenis.fr pour que nous puissions vous rappeler.



LA SOLIDARITÉ LA PROTECTION SOCIALE C'EST CAPITAL

LES CRÉATEURS DE RICHESSES,
C'EST NOUS !

RÉPARTIR AUTREMENT, C'EST CAPITAL

la cgt
www.cgt.fr

☐ **Je souhaite prendre contact avec l'UFICT-CGT**

☐ **J'adhère à la CGT-UFICT**



Nom : **Prénom :**

Direction : **Service :**

Site de travail : **Tél. prof. :**

Remettre ce bulletin à un-e syndiqué-e UFICT ou faxer au 01 43 93 11 22

UFICT-CGT

Tél. : 01 43 93 11 21 et 01 43 93 11 27 – e-mail : ufict-cgt@cg93.fr